

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1878.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1877 a été voté par la Législature au chiffre de fr.	15,174,970 »
Le projet de Budget présenté pour l'exercice 1878 s'élève à	15,226,550 »
Soit une augmentation de fr.	<u>51,580 »</u>

Cette augmentation se justifie par les considérations suivantes :

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit voté pour 1877. fr.	788,750 »
Crédit demandé pour 1878	796,750 »
En plus au projet de Budget de 1878. fr.	<u>11,000 »</u>

Cette somme de 11,000 francs est nécessaire, d'une part, pour permettre de régulariser la position d'un certain nombre de fonctionnaires et employés de l'administration centrale des contributions directes, douanes et accises, et de compléter les cadres du personnel de cette administration; d'autre part, pour accorder à un fonctionnaire de l'administration centrale de l'enregistrement et des domaines l'augmentation de traitement à laquelle il aura droit en 1878, en vertu de l'article 16 de l'arrêté organique du 31 décembre 1875.

Le renforcement du personnel attaché à l'administration centrale des contributions est devenu indispensable, par suite de l'extension incessante des affaires dont l'examen rentre dans les attributions des divers services dont elle se compose. Cette extension est la conséquence naturelle de la progression des impôts dont cette administration doit assurer l'assiette et la perception.

ART. 9. — *Magasin général des papiers.*

Crédit porté au Budget de 1877 fr.	192,000 »
Crédit demandé pour 1878	197,000 »
AUGMENTATION. fr.	<u>5,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation porte exclusivement sur le litt. a des développements de l'article 8 du Budget, relatif aux papiers à timbrer.

Depuis 1871, le crédit destiné à l'achat de ces papiers est resté fixé à 80,000 francs. Mais cette somme est devenue insuffisante en présence du développement toujours croissant du débit des papiers timbrés, constaté d'ailleurs par l'augmentation correspondante de la recette des droits de timbre. La somme de 5,000 francs demandée permettra d'assurer l'approvisionnement régulier de l'atelier général de Bruxelles.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS
LES PROVINCES.ART. 14. — *Service des contributions directes, des accises
et de la comptabilité.*

Crédit porté au Budget de 1877.	fr. 1,981,400 »
Crédit demandé pour 1878	1,984,400 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 3,300 »
	<hr/>

La somme de 3,300 francs, demandée en plus pour l'exercice 1878, se subdivise comme il suit.

1° Litt. e des développements. — *Traitements des commis aux écritures.* — Création de deux emplois de cette catégorie, dont un de 3^e classe, au traitement de 1,600 francs, et un de 4^e classe, à 1,300 francs, pour le premier bureau des douanes de Bruxelles, dont les opérations acquièrent chaque année plus d'importance, comme le prouve l'augmentation des recettes ci fr. 2,900 »

2° Litt. §g. — *Indemnités de résidence.* — La création de deux emplois de commis aux écritures entraîne l'allocation à chacun des titulaires de l'indemnité de résidence fixée par les règlements à 200 francs, ci 400 »

TOTAL ÉGAL.	fr. 3,300 »
	<hr/>

ART. 16. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit porté au Budget de 1877.	fr. 5,155,250 »
Crédit demandé pour 1878	5,156,450 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 3,200 »
	<hr/>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Un crédit sera demandé prochainement à la Législature, pour la construction d'un bateau à vapeur destiné à la surveillance de la navigation sur l'Escaut. Il importe de donner à la douane les moyens de prévenir les débarquements clandestins, et d'empêcher que les navires et bateaux ne pénètrent dans l'intérieur du pays en fraudant les droits dus au trésor.

Dans la pensée que les Chambres voudront bien donner leur assentiment à ce projet, et afin de pouvoir assurer le service du bateau à vapeur dès qu'il aura pu être construit, une augmentation de 3,200 est demandée à l'art. 16 du Budget. Cette somme représente les traitements :

1° D'un machiniste	fr.	2,000	»
2° D'un chauffeur		1,200	»
TOTAL ÉGAL.		fr.	<u>3,200</u> »

ART. 20. — *Frais de bureau et de tournées.*

En prévision des dépenses que doivent entraîner, en 1878, le déplacement, la restauration et le renouvellement partiel du mobilier de certaines directions provinciales, une augmentation de 4,580 francs est demandée à l'article 20 du Budget, comme charge extraordinaire et temporaire.

ART. 23. — *Frais d'expertise en matière de douane.*

D'après la législation en vigueur les particuliers peuvent requérir l'expertise pour la détermination de la valeur des marchandises déclarées à l'importation. L'administration jouit du même droit, quand elle ne juge pas convenable de prononcer immédiatement la préemption des marchandises dont la valeur déclarée est inférieure d'une certaine quotité à la valeur réelle. Les frais d'expertise sont à la charge des déclarants ou de l'État, suivant que la valeur constatée excède ou n'excède pas de 5 p. %, celle qui a été énoncée par les importateurs.

Depuis quelque temps, la douane est obligée de recourir fréquemment à l'expertise, pour déjouer les tentatives de fraude. Il en résulte nécessairement une augmentation de dépenses. L'accroissement du crédit de l'article 23 à concurrence de 4,000 francs, est jugé nécessaire pour y faire face.

ART. 24. — *Matériel.*

Crédit porté au Budget de 1877	fr.	146,000	»
Crédit demandé pour 1878.		161,000	»
AUGMENTATION.		fr.	<u>15,000</u> »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le loyer des locaux à l'usage de la douane sur les frontières, et notamment celui des bureaux de recette, ont augmenté dans des proportions assez notables. Il en est de même des frais d'entretien, d'ameublement, de chauffage et d'éclairage. D'autre part, il y a lieu de prévoir les dépenses de consommation (charbon, huile, graisse, etc.) du bateau à vapeur à construire pour la surveillance de l'Escaut.

L'accroissement des dépenses de ces divers chefs est évalué à 15,000 francs.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART. 27. — Forêts. — Traitements.

Crédit porté au Budget de 1877	fr.	368,480	»
Crédit demandé pour 1878.		371,480	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	3,000	»
		<hr/>	

Cette augmentation est demandée pour faire face au traitement affecté à deux emplois de garde-général adjoint, créés par arrêté royal du 16 octobre 1876.

ART. 50. — Matériel.

Crédit porté au Budget de 1877	fr.	55,000	»
Crédit demandé pour 1878.		58,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION		2,500	»
		<hr/>	

Cette somme représente l'indemnité allouée à titre de frais de loyer, par arrêté du 26 juin 1876, au directeur de l'Enregistrement et des Domaines de la province du Brabant.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.



COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1878, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1877.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1878.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1878.							
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.			
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.		
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.								
I.	Administr. centrale	1,240,050	20,000	1,260,050	1,256,050	20,000	1,276,050	10,000	"	"	"	10,000	"	"	
II.	— de la trésorerie, etc.	216,500	"	216,500	216,500	"	216,500	"	"	"	"	"	"	"	
III.	— des contributions, etc.	11,079,805	90,720	11,170,525	11,105,505	95,500	11,200,605	25,500	"	4,580	"	50,080	"	"	
IV.	— de l'enregistrem., etc.	2,428,445	21,450	2,449,895	2,455,045	21,450	2,455,595	5,500	"	"	"	5,500	"	"	
V.	Pensions et secours.	40,000	"	40,000	40,000	"	40,000	"	"	"	"	"	"	"	
VI.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'art. 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice	50,000	"	50,000	50,000	"	50,000	"	"	"	"	"	"	"	
VII.	Dépenses imprévues	8,000	"	8,000	8,000	"	8,000	"	"	"	"	"	"	"	
	TOTAUX. . . fr.	15,042,800	152,170	15,174,970	15,089,800	156,750	15,226,550	47,000	"	4,580	"	51,580	"	"	
								DIFFÉRENCES. fr.		EN PLUS : 47,000		EN PLUS : 4,580		EN PLUS : 51,580	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1878, est fixé à la somme de *quinze millions deux cent vingt-six mille cinq cent cinquante francs* (15,226,550 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	1,276,050 .
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité.	778,750 "	18,000 "	
5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000 "	2,000 "	
4	Frais de tournées.	7,000 "	"	
5	Matériel.	143,000 "	"	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 "	"	
7	Service de la monnaie	16,100 "	"	
8	Magasin général des papiers	197,000 "	"	
9	Documents statistiques	18,000 "	"	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
10	Traitements des directeurs et agents du Trésor.	170,000 "	"	216,500 .
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	46,500 "	"	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
12	Surveillance générale. — Traitements.	349,250 "	"	11,200,605 .
13	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	657,700 "	"	
14	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes	500 "	
15		Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif)	2,040,700 "	
16	— des douanes et de la recherche maritime	5,151,950 "	4,500 "	
17	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	25,000 "	2,500 "	
18	Suppléments de traitement	260,225 "	"	
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	"	82,000 "	
20	Frais de bureau et de tournées	85,580 "	6,000 "	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses	579,000 "	"	
22	Police douanière	5,000 "	"	
23	Frais d'expertise en matière de douanes (crédit non limitatif).	6,000 "	"	
24	Matériel.	161,000 "	"	
A REPORTER. . . . fr.		12,577,855 "	115,300 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	12,577,855 "	115,500 "	12,693,155 "
	CHAPITRE IV.			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . .	470,190 "	"	2,455,595 "
26	— — du domaine	150,275 "	7,450 "	
27	— — forestier	571,480 "	"	
28	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,217,000 "	"	
20	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	60,000 "	"	
50	Matériel.	55,500 "	"	
51	Dépenses du domaine	78,000 "	14,000 "	
52	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État	50,000 "	"	
35	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>).	1,500 "	"	
	CHAPITRE V.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
34	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 "	"	40,000 "
35	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	12,000 "	"	
	CHAPITRE VI.			
	SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ART. 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.			
36	Administration centrale. — Personnel. — Traitement.	10,000 "	"	30,000 "
37	— — Matériel, frais de déplacement, indem- nités diverses	10,000 "	"	
58	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle.	10,000 "	"	
	CHAPITRE VII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 "	"	8,000 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . . fr.	15,089,800 "	136,750 "	15,226,550 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(400)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1878.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE I^{er}.														
ADMINISTRATION CENTRALE.														
1	>	Traitement du Ministre.												
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service												
	b.	Traitements de disponibilité												
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances.												
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">52,500</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">71,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinares.	extraordin.	52,500	2,000	18,500	»	71,000	2,000		
CHARGES														
ordinares.	extraordin.													
52,500	2,000													
18,500	»													
71,000	2,000													
4	>	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs												
<i>Matériel.</i>														
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais												
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">63,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">60,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">143,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinares.	extraordin.	63,000	»	20,000	»	60,000	»	143,000	»
CHARGES														
ordinares.	extraordin.													
63,000	»													
20,000	»													
60,000	»													
143,000	»													
<i>Service de la Monnaie.</i>														
6	>	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.												
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie												
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.												
	c.	Frais pour le service du contrôle.												
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz.												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5,700</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">16,100</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			4,200	»	5,700	»	7,800	»	2,000	»	600	»	16,100	»
4,200	»													
5,700	»													
7,800	»													
2,000	»													
600	»													
16,100	»													
A REPORTER. fr.														

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878,

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
778,750	18,000	796,750	785,750	11,000	»	
71,000	2,000	73,000	73,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
143,000	»	143,000	143,000	»	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
16,400	»	16,400	16,400	»	»	
1,041,050	20,000	1,061,050	1,050,050	11,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).					
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>					
			CHARGES				
			ordinares	extraordin.			
8	{	a.	Papiers à timbrer	85,000	»		
		b.	Papier électoral	15,000	»		
		c.	Autres papiers de toute espèce.	97,000	»		
			197,000	»			
		<i>Documents statistiques.</i>					
9	{	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000	»		
		b.	— de publication	6,000	»		
			18,000	»			
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.					
		CHAPITRE II.					
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.					
			Nombre d'agents	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinares extraordin.		
10	{	a.	Traitements des directeurs et agents	32	3,000 à 8,000	160,400	»
		b.	— des agents auxiliaires	»	300 à 600	9,600	»
11	»		Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.			46,500	»
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.					

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,041,050	20,000	1,061,050	1,050,050	11,000	»	
197,000	»	197,000	192,000	5,000	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
1,256,050	20,000	1,276,050	1,260,050	16,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				16,000		
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
46,500	»	46,500	46,500	»	»	
216,500	»	216,500	216,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'articles.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinares. extraordin.		
CHAPITRE III.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.							
<i>Surveillance générale.</i>							
12	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000	»
	b.	— du directeur spécial	1	»	8,000	8,000	»
	c.	— des inspecteurs provinciaux.	5	1 ^{re}	6,500	32,500	»
			4	2 ^e	6,000	24,000	»
	d.	— du sous-inspecteur spécial	1	»	Max. 5,500 Min. 4,500	5,500	»
	e.	— du contrôleur id.	1	»	Max. 4,200 Min. 3,150	4,200	»
	f.	— du sous-contrôleur id.	1	»	2,650	2,650	»
	g.	— d'un chimiste-avisur.	1	»	Max. 4,000 Min. 3,200	4,000	»
			3	1 ^{re}	5,000	15,000	»
	h.	— des premiers commis de direction.	3	2 ^e	4,000	12,000	»
			3	3 ^e	3,500	10,500	»
			14	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	39,200	»
i.	— des seconds commis de direction	15	2 ^e	2,100	31,500	»	
		21	3 ^e	1,700	35,700	»	
		25	4 ^e	1,500	32,500	»	
j.	Indemnités id. id.	»	»	»	20,000	»	
			107			349,250	»
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>							
13	a.	Traitements des inspecteurs	2	»	6,500	13,000	»
	b.	— des contrôleurs.	6	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	25,200	»
			6	2 ^e	3,600	21,600	»
			6	3 ^e	3,150	18,900	»
	c.	— des géomètres	58	1 ^{re}	2,650	155,700	»
			58	2 ^e	2,150	124,700	»
			65	3 ^e	1,700	110,500	»
			67	4 ^e	1,500	87,100	»
d.	Indemnités aux géomètres	»	»	»	105,000	»	
			268			657,700	»

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
349,250	»	349,250	349,250	»	»	
657,700	»	657,700	657,700	»	»	
1,006,950	»	1,006,950	1,006,950	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
					REPORT.	fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>					
14	a.	Traitements des contrôleurs	26	1 ^{re}	5,000	130,000	»
			26	2 ^e	4,200	109,200	»
			26	3 ^e	3,600	93,600	»
			26	4 ^e	3,150	81,900	»
	b.	— des sous-contrôleurs	26	»	2,150	55,900	»
			3	1 ^{re}	9,000	27,000	»
			4	2 ^e	7,500	30,000	»
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée.	3	3 ^e	6,000	18,000	»
			5	4 ^e	4,700	23,500	»
			5	5 ^e	3,600	18,000	»
			13	6 ^e	2,800	36,400	»
			19	7 ^e	2,100	59,900	»
			23	1 ^{re}	3,150	72,450	»
	d.	— des vérificateurs.	26	2 ^e	2,650	68,900	»
			33	3 ^e	2,100	69,300	»
			44	4 ^e	1,600	70,400	»
	e.	— des commis aux écritures	30	1 ^{re}	2,300	69,000	»
			30	2 ^e	1,900	57,000	»
			35	3 ^e	1,600	56,000	»
			36	4 ^e	1,300	46,800	»
		185	1 ^{re}	1,650	305,250	»	
f.	— des commis des accises	185	2 ^e	1,300	240,500	»	
		95	3 ^e	1,100	104,500	»	
		95	4 ^e	1,000	95,000	»	
g.	Indemnités de résidence.	»	»	»	65,400	500	
		999	1,983,900	500	
15	a.	Remises proportionnelles et indemnités (542 agents)				1,918,200	»
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contrib. directes .				66,500	»
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes .				56,000	»
		(Crédits non limitatifs.)				2,040,700	»
						REPORTER.	fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,006,950	»	1,006,950	1,006,950	»	»	
1,983,900	500	1,984,400	1,981,100	3,300	»	
2,040,700	»	2,040,700	2,040,700	»	»	
5,031,550	500	5,032,050	5,028,750	3,300	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).						
<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>						
			Nombre d'AGENTS.	CLASSES	TRAITEMENT par an	CHARGES ordinaires extraordinaires
16	a.	Traitement de l'inspecteur général du service actif des douanes sur les chemins de fer.	1	»	9,000	9,000 »
	b.	Traitement de l'inspecteur provincial au port d'Anvers.	1	»	} <i>Max.</i> 6,500 } <i>Min.</i> 6,000	6,500 »
	c.	— des contrôleurs	15	1 ^{re}	} <i>Max.</i> 5,000 } <i>Min.</i> 4,200	64,600 »
	d.	— des lieutenants	16	2 ^e	3,600	57,600 »
	e.	— des sous-lieutenants	18	3 ^e	3,150	56,700 »
	f.	— des brigadiers	40	»	2,150	86,000 »
	g.	— des sous-brigadiers.	50	»	1,950	97,500 »
	h.	— des préposés	446	»	1,550	691,500 »
	i.	— des préposés temporaires.	521	»	1,200	625,200 »
	j.	— des matelots	960	»	1,100	1,056,000 »
	k.	— des mousses	960	»	1,000	960,000 »
	l.	— du machiniste du bateau à vapeur de la douane à Anvers.	1062	»	900	955,800 »
	m.	— du chauffeur du bateau à vapeur de la douane à Anvers.	500	»	900	187,500 »
	n.	Service de la masse d'habillement	54	1 ^{re}	1,200	40,800 »
	o.	Indemnités de résidence.	30	2 ^e	1,100	33,000 »
			4	»	700	2,800 »
			1	»	2,000	2,000 »
			1	»	1,200	1,200 »
			»	»	»	8,600 »
			»	»	»	209,850 4,500
			4660	5,151,950 4,500
<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>						
17	»	Traitement des essayeurs	3	1 ^{re}	3,500	10,500 »
			3	2 ^e	3,100	9,300 »
			2	3 ^e	2,600	5,200 2,300
			8	25,000 2,300
A REPORTER. fr.						

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,051,550	500	5,052,050	5,028,750	5,300	,	
3,151,980	4,500	3,156,480	3,153,280	3,200	»	
25,000	2,300	27,300	27,300	,	,	
10,208,500	7,300	10,215,800	10,209,300	6,500	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>		
18	»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique		
		<i>Traitements temporaires.</i>		
19	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés		
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>		
20	a.	Frais de bureau	32,100	6,000
	b.	Frais de tournées	53,480	»
			85,580	6,000
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>		
21	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	31,200	»
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	82,300	»
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	58,000	»
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000	»
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	4,500	»
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	12,000	»
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre	55,000	»
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	4,000	»
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	26,000	»
	j.	Frais d'escorte de la douane	25,000	»
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires	60,000	»
			579,000	»
		A REPORTER. fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaire et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
10,208,500	7,300	10,215,800	10,209,300	6,500	»	
260,225	»	260,225	260,225	»	»	
»	82,000	82,000	82,000	»	»	
85,580	6,000	91,580	87,000	4,580	»	
379,000	»	379,000	379,000	»	»	
10,933,305	95,300	11,028,605	11,017,525	11,080	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. . . . fr.																
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).																
		<i>Police douanière.</i>																
22	»	Mesures de police douanière																
23	»	Frais d'expertise en matière de douane. (<i>Credit non limitatif</i>)																
		<i>Matériel.</i>																
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">30,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">105,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18,600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">161,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	30,000	»	105,000	»	18,600	»	7,000	»	400	»	161,000	»
CHARGES																		
ordinaires.	extraordin.																	
30,000	»																	
105,000	»																	
18,600	»																	
7,000	»																	
400	»																	
161,000	»																	
24	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.																
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations																
	c.	Construction et acquisitions de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations.																
	d.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. .																
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement																
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,933,505	95,500	11,028,605	11,017,525	11,080	>	
5,000	>	5,000	5,000	>	>	
6,000	>	6,000	2,000	4,000	>	
161,000	>	161,000	146,000	15,000	>	
11,105,505	95,500	11,200,605	11,170,525	50,080	>	
AUGMENTATION. . . fr.				30,080		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE IV.					
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.					
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>					
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordinaires.	
	a.	9	8,000	72,000	»
	b.	6 1 ^{re} cl.	7,000	42,000	»
		6 2 ^e cl.	6,500	39,000	»
	c.	12 1 ^{re} cl.	5,000	60,000	»
		12 2 ^e cl.	4,500	54,000	»
		12 3 ^e cl.	4,000	48,000	»
	d.	9	3,500 à 4,500	36,000	»
	e.	19	1,700 à 2,600	59,290	»
25	f.	2	1,200 à 1,600	3,200	»
	g.	4	2,300 à 2,600	9,600	»
	h.	4	»	2,100	»
	i.	1	5,000	3,000	»
	j.	1	3,200	3,200	»
	k.	»	»	2,400	»
	l.	31	1,100 à 2,000	47,900	»
	m.	»	»	6,500	»
		128		470,190	»

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
470,190	»	470,190	470,190	»	»	
470,190	»	470,190	470,190	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT réglementaire par an.	CHARGES ordinaires extraordinaires		
				Report. . . . fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements.</i>				
		<i>Canal de Pommerœul.</i>				
	a.	Receveur principal	1	Max. 3,500	3,000	»
	b.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	2,090	»
	c.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	id. 1,500	110	»
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>				
	d.	Receveurs	7	id. 3,500	20,430	»
	e.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle	15	id. 1,500	3,520	»
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>				
	f.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	3	id. 1,500	1,265	»
	g.	Garde-canal messager	1	id. 1,500	193	»
		<i>Sambre canalisée.</i>				
	h.	Receveurs	2	id. 3,500	10,000	»
	i.	Éclusiers-receveurs	11	id. 1,500	7,150	»
	j.	Messagers gardes-canal	2	id. 1,500	2,365	»
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>				
	k.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	2,970	»
	l.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
	m.	Garde-canal chargé des versements	1	id. 1,500	330	»
		<i>Meuse.</i>				
	n.	Percepteurs	5	id. 2,100	4,620	»
		<i>Escaut.</i>				
	o.	Éclusiers-receveurs	6	id. 1,500	2,970	»
	p.	Percepteur	1	id. 2,100	1,100	»
		<i>Demer.</i>				
	q.	Éclusier-receveur	1	id. 1,500	385	»
	r.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Lys.</i>				
	s.	Éclusiers-receveurs	7	id. 1,500	2,530	»
	t.	Pontonniers au service du contrôle	2	id. 1,500	385	»
		A REPORTER.	74		67,743	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
470,190	»	470,190	470,190	»	»	
470,190	»	470,190	470,190	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
Domaines. — Traitements (suite).			Nombre d'agents.	TRAITEMENT réglementaire. par an.	CHARGES	
					ordinaires.	extraord.
		REPORT.	74	67,743	»
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>				
	u.	Percepteurs	2	Max. 2,100	1,650	»
	v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,595	»
	w.	Éclusier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>				
	x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,705	»
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>				
	y.	Receveur	1	id. 5,500	2,400	»
	z.	Percepteur	1	id. 2,100	770	»
	aa.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	11	id. 1,500	5,344	»
	bb.	Éclusiers au service du contrôle	2	id. 1,500	440	»
	cc.	Gardes-canal messagers.	5	id. 1,500	415	»
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>				
	dd.	Éclusiers-receveurs	3	id. 1,500	1,265	»
	ee.	Pontonnier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>				
	ff.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	2,420	»
	gy.	Gardes-canal messagers.	2	id. 1,500	385	»
		<i>Yser et canal de Plasschendaete.</i>				
	hh.	Éclusiers-receveurs	3	id. 1,500	1,520	»
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>				
	ii.	Éclusier-receveur.	1	id. 1,500	550	»
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>				
	jj.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	1,045	»
		<i>Ourthe.</i>				
	kk.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,650	»
	ll.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	3,200 à 4,500	24,600	»
	mm.	Sous-contrôleur	1	2,000	2,640	»
		A REPORTER.	132	118,265	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878			CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		ALIMENTATION	DIMINUTION	
470,190	>	470,190	470,190	>	>	
470,190	>	470,190	470,190	>	>	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
		REPORT.				
		<i>Bateaux à vapeur.</i>				
	nn.	Délégués à la recette.	4	Max. 1,500	5,280	"
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>				
	oo.	Indemnités à trois agents, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage.	3	"	2,700	"
		<i>Palais de Liège.</i>				
26	pp.	Concierge	1	880	880	"
(suite).		<i>Maison hanséatique à Anvers.</i>				
	qq.	Concierge surveillant	1	1,650	1,650	"
		<i>Palais de Teroueren.</i>				
	rr.	Personnel	6	800 à 2,500	"	7,450
	ss.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	"	"	1,500	"
			147		150,275	7,450
		<i>Forêts. — Traitements.</i>				
	a.	Inspecteurs.	6	4,800 à 6,000	52,400	"
	b.	Sous-inspecteurs.	4	3,400 à 5,800	14,400	"
	c.	Gardes généraux.	22	2,000 à 3,000	56,100	"
	d.	Brigadiers et gardes.	500	50 à 1,350	254,580	"
27	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de maladies, intérim, etc.	"	"	7,000	"
	f.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement	"	"	1,000	"
	g.	Bourses d'élèves forestiers.	2	1,500	3,000	"
	h.	Gardes généraux adjoints	2	1,500	3,000	"
			556		371,480	"
28	"	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif).				
29	"	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif).				
		A REPORTER. fr.				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
470,190	»	470,190	470,190	»	»	
130,275	7,450	137,725	137,725	»	»	
371,480	»	371,480	368,480	3,000	»	
1,217,000	»	1,217,000	1,217,000	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
2,248,945	7,450	2,256,395	2,253,395	3,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.														
		REPORT. . . . fr.														
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (<i>suite</i>).														
		<i>Matériel.</i>														
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">5,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">53,100</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">13,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">55,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires	extraordin.	5,500	»	3,500	»	53,100	»	13,400	»	55,500	»
CHARGES																
ordinaires	extraordin.															
5,500	»															
3,500	»															
53,100	»															
13,400	»															
55,500	»															
30	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.														
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.														
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.														
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs														
		<i>Dépenses du domaine.</i>														
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">21,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">43,000</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">78,000</td> <td style="text-align: center;">14,000</td> </tr> </tbody> </table>	21,000	»	»	10,000	10,000	»	3,500	»	43,000	4,000	500	»	78,000	14,000
21,000	»															
»	10,000															
10,000	»															
3,500	»															
43,000	4,000															
500	»															
78,000	14,000															
31	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.														
	b.	— du palais de Tervueren et de ses dépendances														
	c.	Charges et contributions sur les domaines.														
	d.	Arpentage de coupes de bois														
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration.														
	f.	Frais de vente et autres actes.														
32	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État														
33	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (<i>Ce crédit n'est point limitatif</i>)														
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.														

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,248,945	7,450	2,256,395	2,253,395	3,000	»	
53,500	»	53,500	53,000	2,500	»	
78,000	14,000	92,000	92,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,455,945	21,450	2,455,395	2,449,895	5,500	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				5,500		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
34	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
55	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.		
36	»	Administration centrale. — Personnel. — Traitements.
37	»	— Matériel. — Frais de déplacement. — Indemnités diverses
38	»	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
39	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	538	Administration centrale
II.	402	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces.
III.	404	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	416	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	426	Pensions et secours
VI.	ib.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'article 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice.
VII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,256,050 »	20,000 »	1,276,050 »	1,260,050 »	16,000 »	»	
216,500 »	»	216,500 »	216,500 »	»	»	
11,105,503 »	95,300 »	11,200,603 »	11,170,525 »	30,080 »	»	
2,453,943 »	21,450 »	2,455,393 »	2,449,893 »	5,500 »	»	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
15,089,800 »	136,750 »	15,226,550 »	15,174,970 »	51,580 »	»	
AUGMENTATION. fr.				51,580 »		

(430)

ANNEXES
AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXE N° 1.

LISTE
DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1876,

ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

1^o Pensions de retraite accordées

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre.	AGE.	
1	4595	24 mars 1876	Brigadier des douanes.	22	05	Veuf.	"	"	Age avancé.
2	4594	Id.	Commis des accises.	29	05	Marié.	"	"	Id.
3	4595	Id.	Timbreur.	45	66	Veuf.	"	"	Infirmités.
4	4596	Id.	Receveur des contributions.	20	08	Marié.	"	"	Age avancé.
5	4597	Id.	Commis des accises.	25	66	Id.	"	"	Id.
6	4598	Id.	Garde forestier.	55	78	Veuf.	"	"	Id.
7	4599	Id.	Receveur de l'enregistrement.	26	44	Célibataire.	"	"	Infirmités.
8	4600	Id.	Garde forestier.	25	05	Marié.	4	16 14 12 5	Age avancé.
9	4601	Id.	Sous-lieutenant des douanes.	20	05	Id.	"	"	Id.
10	4602	17 juin 1876	Conservateur des hypothèques.	26	05	Id.	"	"	Id.
11	4603	24 mars 1876	Contrôleur des contributions.	24	04	Célibataire.	"	"	Infirmités.
12	4604	Id.	Vérificateur des douanes en disponibilité.	20	05	Marié.	1	0	Age avancé.
13	4605	Id.	Commis des accises.	18	05	Id.	"	"	Id.
14	4606	Id.	Commis aux écritures.	19	61	Id.	1	14	Infirmités.
15	4607	Id.	Brigadier des douanes.	19	57	Id.	"	"	Id.
16	4608	Id.	Id.	24	61	Id.	2	17 15	Id.
17	4609	Id.	Id.	19	62	Id.	2	17 15	Id.
18	4610	Id.	Matelot des douanes.	26	62	Id.	1	17	Id.
19	4611	Id.	Id.	26	61	Id.	"	"	Id.
20	4612	Id.	Préposé des douanes.	27	51	Id.	"	"	Id.
21	4613	Id.	Id.	25	57	Veuf.	"	"	Id.
22	4614	Id.	Id.	27	65	Marié.	"	"	Age avancé.
23	4615	Id.	Id.	25	65	Id.	"	"	Id.
24	4616	Id.	Id.	19	65	Id.	"	"	Id.
25	4617	17 juin 1876	Id.	18	65	Id.	2	15 12	Infirmités.
26	4618	Id.	Receveur des contributions.	19	65	Id.	"	"	Age avancé.
27	4619	24 mars 1876	Préposé des douanes.	20	48	Célibataire.	"	"	Infirmités.
28	4620	Id.	Sous-lieutenant des douanes.	22	01	Marié.	"	"	Id.
29	4621	Id.	Id.	22	05	Id.	"	"	Age avancé.
30	4622	Id.	Brigadier des douanes.	23	55	Célibataire.	"	"	Infirmités.
31	4623	Id.	Préposé des douanes.	19	52	Marié.	1	11	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

du 1^{er} janvier au 31 décembre 1876.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASÉS DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,450	41 5 "	"	"	41 5 "	953	1 ^{er} janv. 1876.	13	Maximun.
1,220	36 5 "	"	"	36 5 "	807	Id.	"	
1,550	"	25 0 "	"	25 0 "	550	Id.	"	
6,684	"	47 6 "	"	47 6 "	3,500	Id.	15	Id.
1,550	40 10 "	"	"	40 10 "	1,020	Id.	13	Id.
204	42 11 "	"	"	42 11 "	136	Id.	15	Id.
2,780	"	18 3 "	"	18 3 "	780	Id.	"	
520	40 3 "	"	"	40 3 "	219	1 ^{er} fév. 1876.	13	Id.
1,765	38 2 25	"	1 11 7	40 2 "	1,176	Id.	15	Id.
9,089	"	39 "	"	50 "	3,500	1 ^{er} mars 1876.	15	Id.
3,000	"	40 11 "	"	40 11 "	3,147	Id.	"	
3,000	"	35 8 "	8 5 "	43 11 "	2,000	Id.	13	Id.
1,535	34 7 "	"	9 5 "	44 "	1,023	Id.	13	Id.
2,225	26 2 "	16 2 "	"	42 4 "	1,482	Id.	15	Id.
1,435	32 6 "	"	6 2 "	38 8 "	956	Id.	15	Id.
1,435	37 2 "	"	"	37 2 "	956	Id.	13	Id.
1,435	33 7 "	"	7 10 "	41 5 "	956	Id.	15	Id.
1,123	35 7 "	"	"	35 7 "	726	Id.	"	
1,123	32 5 "	"	"	32 3 "	638	Id.	"	
1,023	25 6 "	"	"	25 6 "	437	Id.	"	
1,025	33 7 "	"	"	33 7 "	624	Id.	"	
1,023	37 5 "	"	"	37 5 "	682	Id.	"	
1,023	33 4 "	"	5 10 "	39 2 "	682	Id.	13	Id.
1,025	38 11 "	"	8 10 "	47 9 "	682	Id.	15	Id.
1,025	38 6 "	"	5 5 "	43 11 "	682	Id.	59 et 13	Id.
2,670	"	45 2 "	"	45 2 "	1,786	Id.	Id.	Id.
1,023	19 7 "	"	"	19 7 "	364	Id.	"	
1,835	38 10 "	"	"	38 10 "	1,223	Id.	15	Id.
1,855	42 4 "	"	"	42 4 "	1,223	Id.	13	Id.
1,435	27 5 "	"	"	27 5 "	715	Id.	"	
1,023	25 6 "	"	3 "	28 6 "	521	Id.	"	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE	de registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS. EMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre	âge.	
52	4624	24 mars 1876.	Préposé des douanes	31	61	Marié . . .	»	»	Infirmités . .
53	4625	Id.	Id.	23	54	Id.	»	»	Id.
54	4626	17 juin 1876.	Id.	19	46	Id.	1	16	Id.
55	4627	Id.	Receveur des contributions	18	72	Veuf	»	»	Age avancé . .
56	4628	Id.	Id.	10	68	Marié	»	»	Id.
57	4629	Id.	Receveur de l'enregistrement	25	65	Id.	»	»	Id.
58	4630	Id.	Garde forestier	10	65	Id.	»	»	Id.
59	4631	Id.	Id.	43	71	Id.	»	»	Infirmités . .
40	4632	Id.	Receveur des contributions	24	60	Id.	»	»	Age avancé . .
41	4635	Id.	Préposé des douanes	28	65	Veuf	»	»	Id.
42	4634	8 sept. 1876.	Inspecteur des eaux et forêts	20	66	Marié	»	»	Id.
43	4635	17 juin 1876.	Brigadier des douanes	21	65	Id.	»	»	Id.
44	4636	Id.	Id.	34	72	Id.	»	»	Id.
45	4637	Id.	Commis aux écritures	10	65	Id.	»	»	Id.
46	4638	Id.	Commis des accises en disponibilité.	18	65	Id.	»	»	Id.
47	4639	Id.	Commis des accises	25	69	Id.	»	»	Id.
48	4640	8 sept. 1876.	Géomètre du cadastre	51	65	Id.	»	»	Id.
49	4641	17 juin 1876.	Brigadier des douanes	28	68	Id.	»	»	Id.
50	4642	10 août 1876.	Id.	19	67	Id.	1	15	Id.
51	4643	8 sept. 1876.	Id.	18	66	Id.	»	»	Id.
52	4644	17 juin 1876.	Id.	22	66	Id.	1	13	Id.
53	4645	Id.	Id.	21	48	Id.	4	13 11 6 4	Infirmités . .
54	4646	Id.	Préposé des douanes	21	53	Id.	5	17 15 13 9 6	Id.
55	4647	8 sept. 1876.	Id.	19	59	Id.	4	9 6 3 1	Id.
56	4648	17 juin 1876.	Id.	19	63	Id.	2	16 14	Id.
57	4649	Id.	Id.	10	65	Id.	1	17	Age avancé . .
58	4650	8 sept. 1876.	Id.	35	68	Id.	4	17 15 13 10	Id.
59	4651	10 août 1876.	Garde forestier	10	54	Id.	2	10 9	* Infirmités . .
60	4652	17 juin 1876.	Id.	19	64	Id.	»	»	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1864, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,023	30 8 "	"	"	30 8 "	570	1 ^{er} mars 1876.	"	
1,023	30 8 "	"	"	30 8 "	570	Id.	"	
986	10 6 "	"	1 "	17 6 "	310	Id.	"	
2,214	20 2 "	17 6 "	4 10 "	42 6 "	1,476	Id.	59 et 15	Maximum.
3,384	"	40 7 "	"	40 7 "	2,256	1 ^{er} avril 1876.	13	Id.
5,753	"	30 6 "	"	30 6 "	3,483	Id.	"	
205	25 4 "	"	0 6 "	34 10 "	124	1 ^{er} mai 1876.	"	
564	27 2 "	"	"	27 2 "	278	Id.	"	
2,577	27 6 "	17 5 "	"	44 11 "	1,718	Id.	13	Id.
1,926	36 8 "	"	"	36 8 "	684	Id.	13	Id.
5,630	8 7 "	36 5 "	"	45 "	3,755	1 ^{er} juin 1870.	15	Id.
1,442	43 6 "	"	"	43 6 "	961	Id.	13	Id.
3,042	"	37 5 "	"	37 5 "	1,751	Id.	"	
2,228	27 " "	6 10 "	10 8 "	44 6 "	1,485	Id.	13	Id.
1,500	52 9 10	"	13 1 20	45 11 "	1,000	Id.	13	Id.
1,542	34 1 "	"	"	34 1 "	955	Id.	"	
1,800	"	35 6 "	"	35 6 "	927	Id.	"	
1,442	40 0 "	"	"	40 0 "	961	Id.	"	
1,307	37 11 "	"	9 10 "	47 9 "	931	Id.	13	Id.
1,302	56 8 "	"	10 3 "	46 11 "	928.	Id.	13	Id.
1,442	30 2 18	"	4 6 12	45 9 "	961	Id.	13	Id.
1,442	27 1 "	"	"	27 1 "	710	Id.	"	
1,028	31 11 "	"	"	31 11 "	596	Id.	"	
1,028	31 10 21	"	7 9 9	39 8 "	685	Id.	13	Id.
1,028	32 6 "	"	11 5 "	43 11 "	685	Id.	13	Id.
1,028	38 4 17	"	6 " 13	44 5 "	685	Id.	13	Id.
1,028	33 2 "	"	"	33 2 "	610	Id.	"	
411	19 3 "	"	3 " "	22 3 "	176	Id.	"	
558	34 " "	"	7 7 "	41 7 "	372	Id.	15	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 15 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite		hommes.	acc.	
61	4653	10 août 1876 .	Lieutenant des douanes	24	68	Veuf	"	"	Age avancé. .
62	4654	17 juin 1876 . .	Sous-lieutenant des douanes . . .	21	66	Marié	2	17 14	Id.
63	4655	8 sept. 1876 . .	Brigadier des douanes	20	61	Id.	"	"	Infirmités . .
64	4656	Id.	Sous-brigadier des douanes	19	65	Id.	"	"	Age avancé. .
65	4657	Id.	Préposé des douanes	22	65	Id.	"	"	Id.
66	4658	17 juin 1876 . .	Id.	26	59	Id.	4	15 12 9 5	Infirmités . .
67	4659	8 sept. 1876 . .	Commis aux écritures	21	60	Id.	"	"	Id.
68	4660	Id.	Id.	39	70	Id.	1	14	Age avancé. .
69	4661	Id.	Agent du Trésor	29	68	Id.	"	"	Id.
70	4662	Id.	Receveur des contributions	24	68	Id.	"	"	Id.
71	4663	Id.	Id.	40	64	Id.	1	7	Infirmités . .
72	4664	Id.	Id.	25	68	Id.	"	"	Age avancé. .
73	4665	Id.	Receveur de l'enregistrement . . .	26	71	Id.	"	"	Id.
74	4666	Id.	Directeur général des contribu- tions.	28	75	Id.	"	"	Id.
75	4667	Id.	Receveur des contributions	21	70	Veuf	"	"	Id.
76	4668	2 déc. 1876 . . .	Id.	21	65	Célibataire .	"	"	Id.
77	4669	2 fév. 1877 . . .	Receveur des contributions en dis- ponibilité.	26	71	Marié	"	"	Id.
78	4670	2 déc. 1876 . . .	Commis des accises	25	66	Id.	5	10 13 11 8 4	Id.
79	4671	Id.	Lieutenant des douanes	21	61	Id.	"	"	Infirmités . .
80	4672	8 sep. 1876 . . .	Sous-lieutenant des douanes . . .	21	65	Id.	6	17 15 15 10 8 5	Age avancé. .
81	4673	2 déc. 1876 . . .	Brigadier des douanes	21	65	Id.	2	14 9	Id.
82	4674	Id.	Id.	24	65	Id.	4	16 15 19 5	Id.
83	4675	Id.	Sous brigadier des douanes	19	65	Veuf	1	15	Id.
84	4676	Id.	Préposé des douanes	28	67	Marié	4	16 14 12 9	Id.
85	4677	Id.	Id.	20	61	Id.	4	14 12 9 6	Infirmités . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

BASIS DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 31 juillet 1864, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
2,042	45 6 "	"	"	45 6 "	1,561	1 ^{er} juin 1876.	13	Maximum.
1,842	40 11 12	"	5 8 18	44 8 "	1,228	Id.	13	Id.
1,412	53 7 "	"	6 4 "	59 11 "	941	Id.	13	Id.
1,128	45 11 "	"	"	45 11 "	752	Id.	15	Id.
1,028	43 2 "	"	"	43 2 "	685	Id.	13	Id.
1,028	52 0 "	"	"	52 0 "	607	Id.	"	
2,228	16 1 "	16 8 "	5 7 "	38 4 "	1,414	Id.	"	
2,250	"	50 4 "	"	50 4 "	1,040	1 ^{er} juill. 1876.	"	
7,000	"	58 11 "	"	58 11 "	4,191	Id.	"	
5,812	"	45 0 "	"	45 0 "	2,541	Id.	13	Id.
2,007	"	15 1 "	"	15 1 "	405	Id.	"	
2,905	14 1 "	51 5 "	"	45 6 "	1,956	Id.	13	Id.
4,866	"	45 " "	"	45 " "	5,244	1 ^{er} août 1876.	15	Id.
10,253	"	45 9 "	"	45 9 "	5,000	Id.	15	Id.
5,066	20 11 "	20 " "	"	40 11 "	2,044	1 ^{er} sept. 1876.	13	Id.
6,047	"	44 6 "	"	44 0 "	5,500	Id.	15	Id.
3,861	" 9 "	50 1 "	"	50 10 "	1,859	Id.	"	
1,550	43 4 "	"	"	43 4 "	1,035	Id.	"	
2,050	40 5 "	"	"	40 5 "	1,306	Id.	13	Id.
1,850	44 4 "	"	"	44 4 "	1,233	Id.	15	Id.
1,325	52 9 8	"	6 10 22	59 8 "	885	Id.	15	Id.
1,450	39 9 "	"	"	39 9 "	966	Id.	13	Id.
1,133	51 2 26	"	14 4 4	45 7 "	755	Id.	13	Id.
1,055	58 6 "	"	"	58 6 "	688	Id.	13	Id.
1,053	50 " "	"	7 11 "	57 11 "	688	Id.	15	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES		FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 15 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
		ARRÊTÉS QUI CONVIENNENT les pensions.			lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NONBRES.	ÂGE	
		Ann.	Ann.		Ann.	Ann.				
86	4678	2 déc.	1876.	Préposé des douanes	19	62	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
87	4679	Id.	.	Id.	20	59	Id.	"	"	Id.
88	4680	Id.	.	Id.	21	31	Marié	1	6	Id.
89	4681	Id.	.	Id.	24	35	Célibataire .	"	"	Id.
90	4682	Id.	.	Contrôleur des douanes	21	70	Marié	1	"	Age avancé .
91	4683	Id.	.	Receveur des contributions . . .	22	56	Id.	2	{ 17 12	Infirmités . .
92	4684	Id.	.	Brigadier forestier	25	62	Id.	"	"	Id.
93	4685	Id.	.	Sous-lieutenant des douanes . .	21	65	Id.	"	"	Age avancé .
94	4686	2 février	1877.	Receveur de l'enregistrement . .	20	05	Id.	"	"	Id.
95	4687	2 déc.	1876.	Préposé des douanes	25	00	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
96	4688	Id.	.	Id.	16	60	Marié	"	"	Id.
97	4689	Id.	.	Receveur de l'enregistrement . .	10	50	Célibataire .	"	"	Id.
98	4690	Id.	.	Garde forestier	34	75	Marié	"	"	Age avancé .
99	4691	Id.	.	Contrôleur des contributions . .	51	72	Id.	"	"	Id.
100	4692	Id.	.	Lieutenant des douanes	22	50	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
101	4693	Id.	.	Receveur des contributions . . .	54	05	Marié	"	"	Age avancé .
102	4694	Id.	.	Id.	21	65	Veuf	"	"	Id.
105	4695	Id.	.	Id.	24	65	Marié	"	"	Id.
104	4696	Id.	.	Receveur de l'enregistrement . .	28	70	Célibataire .	"	"	Id.
105	4697	2 février	1877.	Second commis de direction (enre- gistrement).	22	54	Marié	1	8	Infirmités . .
106	4698	2 déc.	1876.	Vérificateur des douanes	10	65	Id.	"	"	Age avancé .
107	4699	Id.	.	Id.	20	65	Id.	"	"	Id.
108	4700	Id.	.	Receveur des contributions . . .	19	65	Id.	"	"	Id.
109	4701	2 février	1877.	Lieutenant des douanes	21	62	Id.	1	15	Infirmités . .
110	4702	Id.	.	Sous-lieutenant des douanes . .	25	68	Id.	"	"	Age avancé .
111	4703	Id.	.	Brigadier des douanes	27	65	Id.	2	{ 17 15	Id.
112	4704	Id.	.	Id.	26	68	Id.	2	{ 14 8	Id.
113	4705	Id.	.	Id.	18	60	Id.	2	{ 16 13	Id.
114	4706	Id.	.	Id.	21	62	Id.	"	"	Infirmités . .
115	4707	Id.	.	Sous-brigadier des douanes . . .	19	61	Id.	"	"	Id.
116	4708	Id.	.	Id.	25	63	Id.	5	{ 15 13 9	Id.
117	4709	Id.	.	Préposé des douanes	20	52	Id.	"	"	Id. et accident.
118	4710	Id.	.	Id.	20	44	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
119	4711	Id.	.	Id.	25	52	Veuf	"	"	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.		Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,055	52 7 "	"	7 10 "	40 5 "	688	1 ^{er} sept. 1876.	15	Maximum.
1,055	55 9 "	"	"	35 9 "	655	Id.	"	
966	10 8 "	"	"	10 8 "	187	Id.	"	
946	10 10 "	"	"	10 10 "	186	Id.	"	
3,600	55 8 "	"	9 7 "	45 5 "	2,400	Id.	15	Id.
2,000	27 9 "	6 4 "	"	54 1 "	1,205	Id.	"	
775	57 7 "	"	"	37 7 "	516	Id.	15	Id.
1,850	45 6 "	"	"	45 6 "	1,255	Id.	15	Id.
5,156	"	50 5 "	"	50 5 "	2,877	Id.	"	
1,055	37 5 "	"	"	37 5 "	688	Id.	15	Id.
1,055	55 " "	"	7 4 "	40 4 "	688	Id.	15 et 59	Id.
5,720	"	58 2 "	"	58 2 "	2,184	25 sept. 1876.	59	Id.
465	59 5 "	"	"	59 5 "	510	1 ^{er} oct. 1876.	15	Id.
5,000	"	40 8 "	"	40 8 "	5,128	Id.	"	
2,052	56 11 "	"	"	56 11 "	1,568	Id.	15	Id.
2,188	"	50 6 "	"	50 6 "	1,026	Id.	"	
5,145	10 5 "	35 10 "	"	44 5 "	5,450	Id.	15	Id.
2,000	26 8 "	15 10 "	"	40 6 "	1,355	Id.	15	Id.
7,595	"	41 2 "	"	41 2 "	3,500	Id.	15	Id.
2,570	"	51 5 "	"	51 5 "	1,195	1 ^{er} nov. 1876.	"	
1,556	28 5 6	6 8 "	10 6 24	45 8 "	1,024	Id.	15	Id.
2,555	57 4 "	7 5 "	"	44 7 "	1,705	Id.	15	Id.
3,102	15 1 16	18 " "	12 8 14	45 10 "	2,068	Id.	15	Id.
2,057	40 5 "	"	"	40 5 "	1,371	1 ^{er} déc. 1876.	15	Id.
1,857	41 5 "	"	5 9 "	45 2 "	1,258	Id.	15	Id.
1,457	38 6 "	"	"	58 6 "	971	Id.	15	Id.
1,457	42 2 "	"	"	42 2 "	971	Id.	15	Id.
1,457	34 10 "	"	9 10 "	44 8 "	971	Id.	15	Id.
1,457	41 5 "	"	"	41 5 "	971	Id.	15	Id.
1,158	52 11 28	"	7 9 2	40 9 "	758	Id.	15	Id.
1,158	58 2 "	"	"	58 2 "	758	Id.	15	Id.
4,100	25 1 "	"	6 " "	51 1 "	716	Id.	5 et 9	Accident.
958	10 " "	"	10 " "	20 " "	314	Id.	"	
1,058	20 1 "	"	"	20 1 "	379	Id.	"	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS. REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
D'ORDRE	du registre des pensions			lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SOMME	AGE.	
		Ans.	Ans.			Ans.			
120	4712	2 fév. 1877.	Préposé des douanes	21	61	Marié . . .	°	°	Infirmités . .
121	4713	Id. . .	Id.	27	65	Id.	°	°	Age avancé .
122	4714	Id. . .	Id.	20	65	Id.	°	°	Id.
123	4715	Id. . .	Id.	19	67	Id.	°	°	Id.
124	4716	Id. . .	Brigadier des douanes	28	61	Id.	°	°	Infirmités . .
125	4717	Id. . .	Id.	26	50	Id.	3	16 15 12	Id.
126	4718	Id. . .	Préposé des douanes	21	64	Veuf	°	°	Id.
127	4719	Id. . .	Directeur des contributions	10	71	Marié	°	°	Age avancé .
128	4720	Id. . .	Sous-lieutenant des douanes	21	59	Id.	°	°	Infirmités . .
129	4721	Id. . .	Sous-brigadier des douanes	23	65	Id.	°	°	Age avancé .
130	4722	Id. . .	Brigadier des douanes	24	69	Veuf	°	°	Id.
131	4723	Id. . .	Id.	23	68	Marié	°	°	Id.
132	4724	Id. . .	Id.	27	66	Id.	°	°	Id.
133	4725	Id. . .	Id.	25	65	Id.	°	°	Id.
134	4726	Id. . .	Id.	20	66	Id.	1	15	Id.
135	4727	Id. . .	Id.	10	65	Id.	°	°	Id.
136	4728	Id. . .	Préposé des douanes	19	66	Id.	1	15	Id.
137	4729	Id. . .	Id.	30	66	Id.	1	15	Id.
138	4730	Id. . .	Id.	19	65	Célibataire .	°	°	Id.
139	4731	Id. . .	Contrôleur des contributions	26	68	Id.	°	°	Id.
140	4732	Id. . .	Préposé des douanes	26	65	Marié	°	°	Id.
141	4733	Id. . .	Brigadier des douanes	22	65	Id.	°	°	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 31 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,038	40 2 "	"	"	40 2 "	602	1 ^{er} déc. 1876.	13	Maximum.
1,038	38 2 "	"	"	38 2 "	602	Id.	13	Id.
1,058	35 10 "	"	8 2 "	42 " "	602	Id.	13	Id.
1,038	35 8 "	"	8 11 "	44 7 "	602	Id.	13	Id.
1,457	32 6 "	"	"	32 6 "	860	Id.	"	
1,457	35 5 "	"	"	35 5 "	880	Id.	"	
1,038	41 11 "	"	"	41 11 "	602	Id.	13	Id.
8,000	52 0 "	"	"	52 6 "	5,000	Id.	13	Id.
1,857	38 2 "	"	"	38 2 "	1,238	Id.	13	Id.
1,138	41 5 "	"	"	41 5 "	758	Id.	13	Id.
1,457	40 5 "	"	4 5 "	44 10 "	971	Id.	13	Id.
1,457	44 6 "	"	"	44 6 "	971	Id.	13	Id.
1,457	39 1 "	"	"	39 1 "	971	Id.	13	Id.
1,362	40 7 "	"	"	40 7 "	908	Id.	13	Id.
1,457	38 3 28	"	7 7 2	45 11 "	971	Id.	13	Id.
1,457	38 3 27	"	7 0 3	46 1 "	971	Id.	13	Id.
1,038	42 2 "	"	4 " "	46 2 "	602	Id.	13	Id.
1,038	36 7 "	"	"	36 7 "	600	Id.	"	
1,038	33 5 "	"	0 3 "	42 8 "	602	Id.	13	Id.
5,000	20 3 "	12 " "	"	41 3 "	3,333	Id.	13	Id.
1,058	38 8 "	"	"	38 8 "	602	Id.	13	Id.
1,457	37 1 "	"	5 1 "	42 2 "	971	Id.	13	Id.
TOTAL. . .fr.					173,197			

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

2° Extinctions des pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1876.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
1	Ans 55	Ans 85	1 juillet 1845.	30 nov. 1875.	Ans 30 Mois 5	Décès.	Francs. 840	"
2	58	85	1 mars 1849.	Id.	26 9	Id.	555	Veuve.
3	63	64	1 avril 1875.	Id.	" 8	Id.	3,111	Id.
4	65	66	1 sept. 1874.	Id.	1 5	Id.	1,474	Id.
5	54	76	1 juin 1854.	31 déc. 1875.	21 7	Id.	645	"
6	62	75	1 mars 1865.	30 nov. 1875.	12 9	Id.	668	Veuve
7	52	61	1 mars 1867.	Id.	8 9	Id.	571	Orphelin.
8	66	71	1 nov 1870.	31 déc. 1875	5 2	Id.	492	Veuve.
9	65	69	1 janvier 1872.	30 nov. 1875.	3 11	Id.	666	Id.
10	60	67	1 juin 1860.	Id.	6 6	Id.	933	"
11	68	72	1 déc. 1871.	Id.	4 "	Id.	978	"
12	53	53	1 oct. 1875.	31 octob. 1875.	" 1	Id.	1,815	"
13	58	73	1 juin 1861.	30 nov. 1875.	14 6	Id.	792	Veuve.
14	64	66	1 sept. 1875.	31 janv. 1876.	2 5	Id.	933	Id.
15	65	79	1 nov. 1861.	Id.	14 5	Id.	2,243	Id.
16	62	70	1 août 1868.	Id.	7 6	Id.	961	"
17	76	89	1 mars 1865.	Id.	12 11	Id.	307	Veuve.
18	55	74	1 mars 1857.	Id.	18 11	Id.	725	"
19	42	67	1 juin 1851.	Id.	24 8	Id.	288	Veuve.
20	53	70	1 avril 1859.	Id.	16 10	Id.	594	"
21	64	67	1 sept. 1872.	Id.	3 5	Id.	933	"
22	53	83	1 août 1846.	Id.	29 6	Id.	514	Veuve.
23	52	74	1 février 1853.	Id.	22 "	Id.	551	Id.
24	59	80	1 sept. 1854.	Id.	21 5	Id.	206	"
25	57	76	1 juin 1856.	31 octob. 1875.	19 5	Id.	598	"
26	65	85	1 juin 1875.	Id.	20 5	Id.	1,050	Veuve.
27	65	86	1 juillet 1854.	31 déc. 1874.	20 6	Id.	247	"
28	73	79	1 juin 1870.	30 nov. 1875.	5 6	Id.	433	Veuve.
29	61	75	1 juin 1865.	31 octob. 1875.	12 5	Id.	560	"
30	67	68	1 juin 1875.	31 déc. 1875.	" 7	Id.	1,200	Veuve.
31	64	77	1 déc. 1862.	Id.	13 1	Id.	1,099	"
32	59	77	1 juillet 1858.	Id.	17 6	Id.	753	Veuve.
33	62	73	1 déc. 1864.	31 janv. 1876.	11 2	Id.	638	"
34	57	85	1 janvier 1847.	Id.	28 1	Id.	781	"

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

NUMÉRO D'ORDRE.	AGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes				
55	68	70	1 décemb. 1875.	31 déc. 1875.	2 1	Décès.	755	Veuve
56	56	59	1 janvier 1875.	Id.	5 "	Id.	175	"
57	75	80	1 avril 1865.	29 février 1876.	12 11	Id.	198	"
58	66	85	1 décemb. 1856.	Id.	19 5	Id.	529	"
59	75	82	1 mars 1869.	Id.	7 "	Id.	110	Veuve.
40	62	68	1 mars 1870.	Id.	6 "	Id.	666	Id.
41	66	88	1 juillet 1854.	31 janvier 1876.	21 7	Id.	1,615	"
42	65	71	1 janvier 1868.	30 avril 1876.	8 4	Id.	2,144	"
43	50	78	1 janvier 1848.	29 février 1876.	28 2	Id.	542	"
44	57	81	1 juin 1852.	31 mars 1876.	23 10	Id.	664	"
45	62	64	1 décemb. 1875.	Id.	2 4	Id.	666	Veuve.
46	65	73	1 mars 1868.	Id.	8 1	Id.	988	"
47	60	65	1 janvier 1871.	Id.	5 3	Id.	911	"
48	56	65	1 janvier 1867.	31 janvier 1876.	9 1	Id.	817	"
49	56	75	1 février 1857.	31 mars 1876.	19 2	Id.	718	"
50	61	67	1 juin 1870.	29 février 1876.	5 9	Id.	710	Veuve.
51	50	70	1 mai 1865.	31 mars 1876.	10 11	Id.	541	Id.
52	71	73	1 mars 1874.	29 février 1876.	2 "	Id.	483	"
53	57	87	1 avril 1846.	31 mars 1876.	30 "	Id.	521	"
54	44	72	1 janvier 1848.	29 février 1876.	28 2	Id.	535	"
55	56	69	1 novemb. 1862.	31 mars 1876.	13 5	Id.	522	"
56	55	73	1 juillet 1855.	31 octob. 1875.	20 4	Id.	521	"
57	62	73	1 juin 1865.	31 mai 1876.	11 "	Id.	4,255	"
58	45	64	1 février 1855.	31 mars 1876.	21 2	Id.	386	"
59	72	74	1 septemb. 1874.	30 avril 1876.	1 8	Id.	406	"
60	37	41	1 mars 1872.	29 février 1876.	4 "	Id.	218	"
61	67	77	1 novemb 1866.	30 avril 1876.	9 6	Id.	3,500	Veuve.
62	58	84	1 mai 1850.	Id.	26 "	Id.	939	"
63	63	66	1 janvier 1875.	31 mars 1876.	5 3	Id.	666	Veuve.
64	65	81	1 février 1860.	30 avril 1876.	16 3	Id.	840	"
65	66	72	1 décemb. 1869.	Id.	6 5	Id.	300	Veuve.
66	62	71	1 février 1867.	31 mai 1876.	9 4	Id.	717	"
67	49	65	1 février 1860.	31 octob. 1875.	15 9	Id.	409	"
68	65	75	1 août 1860.	29 février 1876.	9 7	Id.	1,953	"
69	58	69	1 juin 1865.	30 avril 1876.	10 11	Id.	578	"
70	54	81	1 janvier 1849.	31 janvier 1876.	27 1	Id.	554	"
71	49	67	1 juin 1858.	29 février 1876.	17 9	Id.	1,121	"

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
72	65	68	1 septemb. 1875.	29 février 1876.	2 0	Décès.	606	Veuve.
73	57	78	1 juillet 1855.	30 avril 1876.	20 10	Id.	1,010	"
74	54	75	1 mai 1855.	29 février 1876.	20 9	Id.	664	Veuve.
75	48	75	1 mars 1840.	31 janvier 1876.	26 11	Id.	565	"
76	66	72	1 mars 1870.	29 février 1876.	6 "	Id.	1,333	Veuve.
77	65	72	1 juin 1860.	Id.	7 1	Id.	696	Id.
78	66	70	1 avril 1872.	Id.	4 5	Id.	3,500	"
79	40	55	1 janvier 1875.	Id.	5 6	Id.	519	"
80	72	76	Id.	Id.	5 6	Id.	4,333	Veuve.
81	68	71	1 novemb. 1865.	31 juillet 1876.	2 9	Id.	550	Id.
82	45	75	1 novemb. 1848.	31 mai 1876.	27 7	Id.	338	"
83	68	77	1 mai 1867.	30 juin 1876.	0 2	Id.	1,012	Veuve.
84	70	84	1 juin 1862.	Id.	14 1	Id.	3,000	"
85	51	70	1 novemb. 1857.	Id.	18 8	Id.	499	"
86	55	59	1 avril 1872.	31 mai 1876.	4 2	Id.	781	Veuve.
87	60	78	1 février 1867.	Id.	9 4	Id.	67	Id.
88	51	52	1 mars 1875.	31 mars 1876.	1 1	Id.	379	"
89	55	80	1 janvier 1849.	31 mai 1876.	27 5	Id.	562	"
90	55	77	1 avril 1854.	Id.	22 2	Id.	413	"
91	48	69	1 mai 1845.	Id.	21 1	Id.	542	Veuve.
92	66	70	1 janvier 1872.	Id.	4 5	Id.	826	"
93	50	81	1 août 1845.	30 juin 1876.	30 11	Id.	471	"
94	64	80	1 décemb. 1860.	31 mai 1876.	15 6	Id.	658	"
95	45	68	1 septemb. 1855.	Id.	22 9	Id.	184	"
96	55	64	1 mars 1867.	30 juin 1876.	9 4	Id.	385	"
97	66	79	1 septemb. 1865.	31 mai 1876.	12 9	Id.	808	Veuve.
98	67	77	1 janvier 1866.	Id.	10 5	Id.	3,306	"
99	65	80	1 décemb. 1861.	30 juin 1876.	14 7	Id.	668	Veuve.
100	65	75	1 février 1868.	Id.	8 5	Id.	3,170	Id.
101	69	75	1 juin 1872.	31 juillet 1876.	4 2	Id.	3,032	"
102	69	70	1 avril 1875.	Id.	1 4	Id.	955	Orphelin.
105	46	63	1 mars 1859.	31 janvier 1875.	16 11	Id.	377	"
104	46	68	1 février 1855.	31 juillet 1876.	21 6	Id.	521	"
105	62	71	1 avril 1867.	Id.	9 4	Id.	720	Veuve.
106	65	69	1 septemb. 1870.	30 juin 1876.	5 10	Id.	1,200	Id.
107	50	72	1 mars 1854.	31 juillet 1876.	22 5	Id.	208	"
108	56	85	1 mars 1840.	30 juin 1876.	27 4	Id.	684	"

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

NUMÉRO D'ORDRE.	AGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES niment-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
100	51	75	1 octobre 1852.	31 juillet 1876.	25 10	Décès.	595	•
110	57	72	1 mars 1861.	Id.	15 5	Id.	461	•
111	66	75	1 mai 1867.	31 août 1876.	9 4	Id.	3,422	Veuve.
112	61	68	1 mars 1860.	30 juin 1876.	7 4	Id.	718	Id.
115	58	65	1 juin 1869.	Id.	7 1	Id.	657	•
114	66	85	1 juin 1857.	31 mai 1876.	19 •	Id.	535	•
115	69	72	1 janvier 1874.	31 juillet 1876.	2 7	Id.	3,553	Veuve.
116	69	70	1 juin 1875.	30 juin 1876.	1 1	Id.	953	Id.
117	60	80	1 juillet 1847.	Id.	29 •	Id.	978	•
118	65	72	1 juin 1860.	30 avril 1876.	6 11	Id.	733	Veuve.
119	64	80	1 avril 1860.	30 nov. 1875.	15 8	Id.	1,064	•
120	58	87	1 mars 1847.	30 avril 1876.	29 2	Id.	590	•
121	65	71	1 mars 1870.	30 juin 1876.	6 4	Id.	2,854	•
122	67	69	1 novemb. 1875.	31 déc. 1875.	2 2	Id.	1,875	Veuve.
123	65	68	1 mars 1875.	30 juin 1876.	3 4	Id.	953	•
124	64	86	1 juin 1854.	31 déc. 1875.	21 6	Id.	1,302	Veuve.
125	66	85	1 juin 1859.	31 janv. 1876.	16 8	Id.	165	Id.
126	62	78	1 novemb. 1862.	30 juin 1876.	13 8	Id.	647	•
127	65	67	1 septemb. 1874.	31 août 1876.	2 •	Id.	2,345	Veuve.
128	66	79	1 septemb. 1865.	Id.	13 •	Id.	506	•
129	60	67	1 juin 1869.	Id.	7 3	Id.	1,192	•
150	61	86	1 novemb. 1851.	30 sept. 1876.	24 11	Id.	1,030	•
151	56	67	1 janvier 1866.	Id.	10 9	Id.	589	•
152	58	76	1 avril 1858.	31 août 1876.	18 5	Id.	250	Veuve.
153	70	78	1 mars 1869.	Id.	7 6	Id.	400	•
154	57	80	1 mars 1854.	30 sept. 1876.	22 7	Id.	553	•
155	61	67	1 juin 1870.	31 août 1876.	6 3	Id.	1,424	Veuve.
156	68	69	1 avril 1876.	30 sept. 1876.	• 6	Id.	2,256	Id.
157	54	75	1 septemb. 1844.	31 octob. 1875.	31 2	Id.	667	Id.
158	80	81	1 septemb. 1875.	31 octob. 1876.	1 2	Id.	76	•
139	51	74	1 août 1853.	Id.	23 3	Id.	526	•
140	55	76	1 août 1855.	31 août 1876.	21 1	Id.	981	Veuve.
141	63	74	1 août 1865.	31 octob. 1876.	11 5	Id.	725	•
142	62	66	1 juillet 1872.	30 sept. 1876.	4 3	Id.	666	•
143	63	68	1 mars 1870.	31 janv. 1875.	4 11	Id.	666	Veuve.
144	66	77	1 octobre 1865.	31 juillet 1876.	10 10	Id.	1,816	•
145	66	76	1 avril 1867.	31 octob. 1876.	9 7	Id.	900	Veuve.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR 1878.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
146	Ans 62	Ans. 70	1 mars 1869.	50 sept. 1876.	Ans. Mois 7 7	Décès.	francs. 556	Veuve.
147	52	67	1 septemb. 1861.	31 août 1876.	15 "	Id.	453	Id.
148	66	70	1 janvier 1875.	50 nov. 1876.	3 11	Id.	1,000	"
149	56	86	1 mars 1847.	Id.	29 9	Id.	727	"
150	69	80	1 mai 1866.	Id.	10 7	Id.	2,110	Veuve.
TOTAL . . . fr.							145,506	

Montant des extinctions constatées en 1876, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci fr. 145,506

Les extinctions constatées également en 1876, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à 5,116

TOTAL des extinctions de 1876 fr. 150,422

Au 1^{er} janvier 1877, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances étaient de fr. 1,963,881

Les pensions à accorder en 1877 (non compris le 1^{er} terme) sont évaluées à 154,000

Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1872 à 1876, à 158,115

4,115

Il en résulte que les pensions à servir au 1^{er} janvier 1878 seront de 1,959,766

On présume que les pensions nouvelles pour 1878 (non compris le crédit de 28,000 francs alloué pour le premier terme) atteindront 160,000

Et les extinctions 160,000

De sorte que les pensions à servir en 1878 comporteront une somme de 1,959,766

Soit en chiffres ronds fr. 1,960,000